Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEUX-SÈVRES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°79-2018-112

PUBLIÉ LE 5 NOVEMBRE 2018

Sommaire

Préfecture des Deux-Sèvres

79-2018-10-31-001 - AP Déclassement bien SNCF La Chapelle St Laurent (3 pages) Page 3

Préfecture des Deux-Sèvres

79-2018-10-31-001

AP Déclassement bien SNCF La Chapelle St Laurent

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Service de la coordination et du soutien interministériels
Pôle de l'environnement

Arrêté préfectoral portant autorisation de déclassement d'un bien immobilier dépendant du domaine public ferroviaire sur la commune de La-Chapelle-Saint-Laurent

Le Préfet des Deux-Sèvres
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code des transports, notamment son article L.2111-21 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L.2141-1 ;

Vu la loi du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire et notamment son article 25 portant dénomination de l'établissement « Réseau ferré de France » en « SNCF Réseau » et l'établissement public dénommé « Société nationale des chemins de fer français » prend la dénomination « SNCF Mobilités » à compter du 1er janvier 2015 ;

Vu le décret n°2015-138 du 10 février 2015 relatif aux missions et aux statuts de SNCF Mobilités notamment ses articles 43 et 47 ;

Vu l'arrêté ministériel du 25 juin 2015 fixant le montant de la valeur des biens du domaine public ferroviaire appartenant à la SNCF, à SNCF Réseau ou géré par SNCF Mobilités au-dessous duquel les décisions de déclassement sont autorisées par le préfet ;

Vu l'arrêté ministériel du 25 juin 2015 fixant les obligations d'information de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires des projets de déclassement de la SNCF, SNCF Réseau et SNCF Mobilités ;

Vu le dossier présenté par la société NEXITY PROPERTY MANAGEMENT au nom et pour le compte SNCF Réseau ;

Vu l'avis du conseil régional Poitou-Charentes du 2 octobre 2015 ;

Vu le courrier de la commune de La-Chapelle-Saint-Laurent du 22 mars 2018, informant qu'elle n'envisage pas d'acquérir le bien ;

Vu le courrier du préfet du 26 mars 2018, informant que l'État n'envisage pas d'acquérir le bien ;

Vu l'avis du 8 août 2018 de la Direction générale des finances publiques ;

Vu l'avis réputé favorable de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires au titre de l'article 43 du décret n°2015-138 du 10 février 2015 relatif aux missions et aux statuts de SNCF Mobilités ;

Considérant que le bien concerné n'est plus affecté à la poursuite des missions de SNCF Mobilités ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres ;

ARRÊTE

Article 1er : Est autorisé le déclassement en vue de son aliénation, de ce bien bâti figurant sur le plan joint en annexe du présent arrêté et désigné ci-dessous :

Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m²)
		Section	Numéro	
La-Chapelle-Saint-Laurent	Le Bocage	AR	79	485
La-Chapelle-Saint-Laurent	Le Bocage	AR	80	925
			TOTAL	**1 410**

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres et le directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Deux-Sèvres et dont une copie sera adressée à Nexity Property Management – 54 cours du Médoc – 33 300 BORDEAUX.

Fait à Niort, le 31 octobre 2018

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture,

Didier DORÉ

Département :
DEUX SEVRES

Commune :
LA CHAPELLE-SAINT-LAURENT

Section : AR
Feuille : 000 AR 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 16/04/2018
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

= perimetre à déclasser parcelles AR 80 et AR 79

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
PTGC
171 Avenue de Paris B.P.59126 79061
79061 NIORT CEDEX 9
tél. 05 49 09 98 65 -fax
ptgc.deux-sevres@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

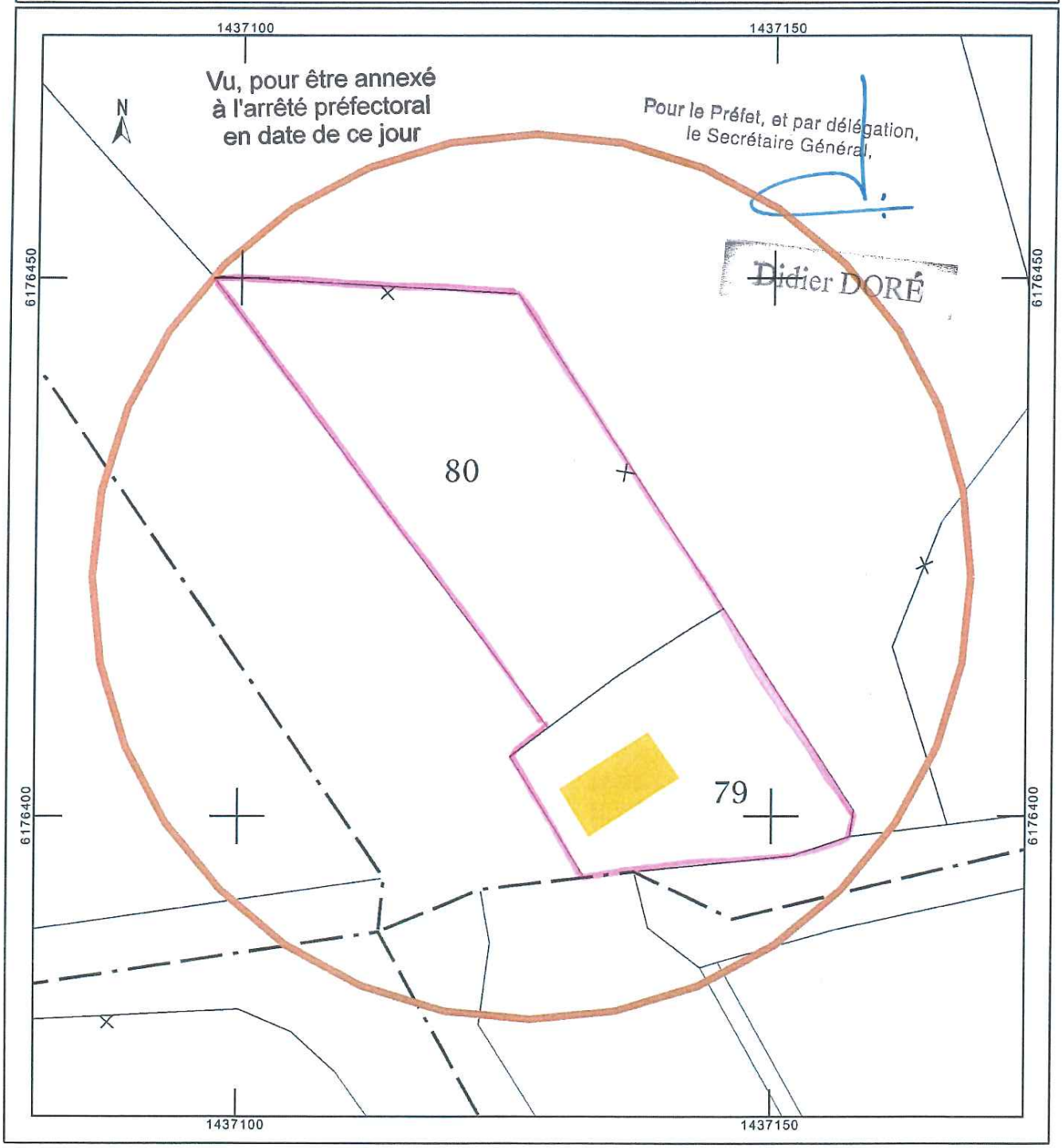

Vu, pour être annexé
à l'arrêté préfectoral
en date de ce jour

Pour le Préfet, et par délégation,
le Secrétaire Général,

Didier DORÉ